

@COM.RH
Groupement d'intérêt économique
Siège : 177, Rue Marcel MENNECHET
47800 MIRAMONT DE GUYENNE
851460246 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 MAI 2025

Les membres du groupement d'intérêt économique dénommé "@COM.RH", sans capital et dont les droits des membres sont représentés par 7 parts sans valeur nominale, ayant son siège à MIRAMONT DE GUYENNE (47800), 177, Rue Marcel MENNECHET, se sont réunis 177, Rue Marcel MENNECHET 47800 MIRAMONT DE GUYENNE en Assemblée Générale Extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'un nouveau membre du Groupement d'Intérêt Economique,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien GELINEAU, représentant de la société @COM.COFIREX, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Isabelle CASTERAN, représentant la société @COM.GASCOGNE et Monsieur Mathieu MAUBARET, représentant la société @COM.GUYENNE ET GARONNE, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, membres présents et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur David PIQUIER, représentant de la société @COM.PEYRAT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'Assemblée est régulièrement réunie et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur son bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège dans les délais prévus.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et expose de l'agrément d'un nouveau membre du Groupement d'Intérêt Economique.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des membres décide d'agréer la **SOCIETE D'ORGANISATION ET DE GESTION COMPTABLE (SOGEC)**, Société par actions simplifiée au capital de 10 600,00 euros dont le siège social est sis 13 Rue de Bouilhaguet 47800 MIRAMONT-DE-GUYENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 306 446 394, représentée par la société CHIFFRES & CO, elle-même représentée par Monsieur Stéphane ALBINET, en qualité de nouveau membre à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal ou d'un extrait pour effectuer toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

La société @COM.COFIREX

Représentée par M. Damien GELINEAU

Signé par :

2C5CAC739E83471...

Le Secrétaire

La société @COM.PEYRAT

Représentée par M. David PIQUER

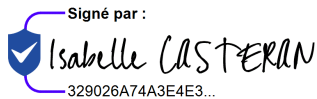
Signé par :

B70BDE3AC0724C6...

Les Scrutateurs

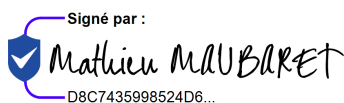
La société @COM.GASCOGNE

Représentée par Mme Isabelle CASTERAN

Signé par :

329026A74A3E4E3...

La société @COM.GUYENNE ET GARONNE, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Représentée par M. Mathieu MAUBARET

Signé par :

D8C7435998524D6...